

## **1. PREMIERE PARTIE : DÉFINITION DE LA POPULATION SANS-DOMICILE ET CHOIX DE LA MÉTHODE D'ENQUÊTE**

**Auteur : Cécile Brousse**

Les expressions « sans-domicile fixe » ou « sans-abri » sont fréquemment employées dans les domaines politique, médiatique et scientifique, mais la quantification de cette forme extrême de précarité résidentielle est particulièrement difficile. Dans les années récentes, des études<sup>4</sup> pilotes ont été menées dans de grandes agglomérations, notamment Paris (INED, 1995, 1998), mais aucune n'avait encore été entreprise à l'échelle nationale<sup>5</sup>. Réalisées à partir d'un échantillon de logements, les enquêtes auprès des ménages ignorent, par nature, les personnes privées de domicile. La nécessité de combler cette lacune du système statistique actuel s'est donc imposée. Mais quels critères utilise-t-on pour délimiter la catégorie des sans-domicile ? Quelle méthode employer pour contacter les personnes concernées ? Comment assurer la représentativité de l'échantillon ? Quelles sont les limites de la catégorie ainsi construite aussi bien d'un point de vue conceptuel que statistique ?

Revenons d'abord au sens usuel des termes « sans-domicile » et « sans-abri ». L'expression « sans-abri » a remplacé celle de sans-logis. Au sens strict, elle désigne les personnes qui ne disposent d'aucun lieu couvert pour se protéger des intempéries (pluie, froid). Elle s'applique aux personnes qui dorment à l'extérieur (dans la rue, dans un jardin public) ou qui occupent un abri de fortune comme un hall de gare, un centre commercial, une cave, une cage d'escalier. Au recensement, la catégorie des sans-abri est proche de cette acception. Le 8 mars 1999, les agents recenseurs ont procédé à un recensement des sans-abri. Ils étaient chargés de contacter dans la rue, dans le métro ou dans les lieux publics, les personnes susceptibles de dormir dans la rue ou dans des abris de fortune. Ils ont recensé 9 000 adultes de cette manière. Néanmoins les risques de recenser deux fois la même personne, et inversement celui d'en oublier d'autres, sont élevés. Aussi la fiabilité du chiffre obtenu reste-t-elle discutable.

Dans le langage commun, une personne qui effectue des va-et-vient entre la rue et les centres d'hébergement est souvent considérée comme sans-abri. Cette perception est particulièrement appropriée au cas des personnes hébergées dans des centres d'urgence fermés en journée. Elles disposent alors d'un lit pour la nuit, mais sont contraintes de passer la journée à l'extérieur. La notion de sans-domicile fixe est plus large que celle de sans-abri. Dans son acception commune, la notion de sans-domicile fixe renvoie aux personnes privées d'une résidence fixe. Elle est plus large que celle de sans-abri puisqu'elle inclut les personnes qui vont d'un hébergement à un autre sans jamais faire l'expérience de la rue. Elle repose moins sur le critère de l'habitat que sur celui de la précarité du statut d'occupation. Une personne contrainte de changer fréquemment de résidence est considérée comme sans-domicile fixe. Le sigle Sdf, qui date de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle mais s'est imposé au début des années quatre-vingt-dix, est devenu un des symboles de la pauvreté extrême. L'image sociale du Sdf remplace celle du clochard qui prévalait pendant la période des Trente Glorieuses. Une différence essentielle dans les représentations est à signaler. Le clochard, personnage folklorique du paysage urbain, dans l'imagerie commune aurait « choisi » sa situation. En tout état de cause, il n'appelait pas d'interventions publiques structurées. Au contraire, le Sdf serait surtout victime d'évolutions économiques et sociales<sup>6</sup>.

### **1.1 La situation de sans-domicile : définition**

Pour parvenir à une définition opératoire de la catégorie de « sans-domicile » dans une enquête, il importe de préciser les critères retenus mais également la période de référence. Nous allons présenter les choix effectués pour l'enquête « sans-domicile 2001 ».

#### **1.1.1 Les sans-domicile dans la nomenclature des situations de logement**

La première étape consiste à passer d'une proposition négative (le sans-domicile se définit par les lieux où il n'habite pas -abri, domicile, logement) à une proposition positive. Une personne est donc dite sans-domicile si elle dort dans un lieu non prévu pour l'habitation ou si elle est prise en charge par un organisme fournissant un

<sup>4</sup> Ce sont essentiellement les enquêtes décrites succinctement précédemment.

<sup>5</sup> Lire Julien Damon, « En quête du chiffre : trois décennies d'estimations du nombre de Sdf dans la presse », *Recherches et Prévisions*, n°60, 2000, pp. 117-124.

<sup>6</sup> Julien Damon, « Vagabondage et mendicité », Paris, Flammarion, coll. Dominos, 1998.

hébergement gratuit ou à faible participation. Ces organismes peuvent fournir des places dans des structures collectives, des chambres d'hôtel ou des appartements ordinaires. Ces hébergements peuvent être proposés pour des durées différentes : d'une nuit à quelques jours, voire plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Les lieux non prévus pour l'habitation sont les suivants :

- cave, parking fermé, grenier, cabane ;
- voiture, wagon, bateau ;
- usine, bureau, entrepôt, bâtiment technique ;
- parties communes d'un immeuble d'habitation ;
- ruines, chantiers, grotte, tente ;
- métro, gare, couloirs d'un centre commercial ;
- rue, pont, parking extérieur, jardin public, terrain vague, voie ferrée.

La situation des sans-domicile est définie par la combinaison de deux critères : un critère morphologique, le type d'habitat et un critère juridique, le statut d'occupation (graphique 1). Cette définition présente l'avantage de s'intégrer aisément aux nomenclatures habituelles de logement<sup>7</sup>, facilitant ainsi les comparaisons transversales entre des situations proches par l'un ou l'autre des critères. On pourra ainsi comparer le cas des personnes hébergées par un organisme ou par un particulier, ou bien la situation des locataires du parc social à celle des personnes hébergées en logement par l'intermédiaire d'associations. Ainsi définie, la catégorie de sans-domicile est plus large que celle de sans-abri car elle inclut les personnes hébergées pour une longue durée comme, par exemple, les femmes résidant en centre maternel. Mais à l'inverse, cette catégorie peut paraître restrictive, dans la mesure où elle ne retient qu'une forme d'hébergement précaire parmi d'autres. Sont notamment exclues des situations fréquentes pour des personnes sans logement personnel comme la nécessité de se faire héberger chez des amis ou de dormir à l'hôtel. Cependant, grâce aux recensements de la population et aux enquêtes Logement, conduites tous les 5 ans, la connaissance de ces situations précaires s'améliore également (encadré 1).

### **1.1.2 La période de référence : jour, mois, année ?**

Pour aboutir à une définition opératoire, il faut déterminer une période de référence. Dans l'étude présentée ici, le critère choisi est celui qui est le plus cohérent avec une approche transversale, et qui fournit notamment des évaluations comparables avec les données du recensement (encadré 1). Une personne sera dite sans-domicile un jour donné, si la nuit précédente elle a été dans l'une ou l'autre des deux situations suivantes : soit elle a eu recours à un service d'hébergement, soit elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune). Cette définition permet d'intégrer la situation des sans-domicile dans la nomenclature générale des positions vis-à-vis du logement, elle-même construite pour apprécier l'état du logement à un moment donné. Elle facilite les comparaisons avec des sources comme le recensement, l'enquête ES de la Drees<sup>8</sup> ou toute autre donnée construite selon le même principe. En s'appuyant sur une période de référence plus longue, on aurait pu proposer d'autres définitions, en considérant, par exemple, qu'une personne était sans-domicile dès lors qu'elle avait dormi au moins une fois dans la rue ou dans un centre au cours du mois (ou la semaine) précédent(e) ou bien encore si elle avait été dans cette situation plus de 3 jours dans la semaine précédente ou plus de 15 jours dans le mois précédent. Il faut toutefois avoir à l'esprit que plus la période de référence est longue, plus la population concernée est importante en raison des phénomènes de rotation de la population au sein des services dès lors que l'on retient comme critère l'occurrence du séjour dans la rue ou dans un centre et non une durée minimale dans cet état. Toutefois, la comparaison des estimations calculées selon une définition journalière ou hebdomadaire met en évidence une différence très faible (de l'ordre de 5 %) sur le nombre de sans-domicile (usagers de services d'aide), relativisant l'ampleur de ces phénomènes de rotation<sup>9</sup>.

En fait, en étendant la période d'observation, on cherche à évaluer le risque, pour l'ensemble de la population, de passer par l'état de sans-domicile pendant cette période. En revanche, dans un univers où, en raison de la

<sup>7</sup> François Clanché, « Le classement des situations de logement : les sans-domicile dans des nomenclatures générales », *Sociétés Contemporaines*, n° 30, avril 1998.

<sup>8</sup> Enquête Établissements et services médico-sociaux, socio-éducatifs et sociaux, conduite tous les deux ans par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation, et des statistiques, du Ministère de l'Emploi et de la solidarité.

<sup>9</sup> La rotation rue-centre est plus importante (cf. infra p. 20).

mobilité, les positions se modifieraient rapidement, une période de référence trop longue ne semble pas pertinente pour mesurer les caractéristiques des personnes sans-domicile puisqu'elle reviendrait à décrire leur situation à un moment donné, à partir d'un événement qu'elles auraient connu longtemps auparavant. Par ailleurs, dès lors que l'on se donne une période de référence supérieure à la semaine, il faudrait en toute rigueur proposer un mode de collecte longitudinal, de type panel, ce qui paraît difficile d'un point de vue pratique (comment garder le contact d'une vague à l'autre avec des personnes qui n'ont pas toujours d'adresse personnelle ?)<sup>10</sup>. Dans la présente étude, il a semblé préférable de viser la simplicité. L'effet de la période de référence sur la taille des populations ainsi définies fera l'objet de publications ultérieures.

## 1.2 La méthodologie et les étapes du déroulement de l'enquête SD2001

### 1.2.1 Une collecte par l'intermédiaire des services d'aide

#### 1.2.1.1 Le champ de l'enquête : les usagers des services d'aide

La méthode utilisée par l'INSEE pour contacter les sans-domicile s'inspire de celles décrites précédemment. Elle consiste à prendre contact avec les personnes par l'intermédiaire des services d'aide qu'elles fréquentent. Les services retenus sont d'une part l'hébergement, puisqu'une partie des sans-domicile est définie par le fait qu'ils fréquentent ce type de structures, et d'autre part les distributions de repas chauds sans lesquelles il serait impossible de contacter les sans-domicile qui dorment dans la rue sans jamais se rendre dans les centres qui leur sont destinés. Par ailleurs, la période de collecte est déterminée en fonction du moment de l'année où les personnes sans-domicile ont tendance à fréquenter davantage les structures d'aide, c'est-à-dire en hiver (période pendant laquelle l'offre de services est d'ailleurs la plus importante). Pour éviter les doubles comptes, les enquêteurs demandent aux personnes interrogées quels lieux d'hébergement ou de restauration gratuite\* elles ont fréquenté pendant la semaine écoulée (voir annexe méthodologique). En janvier 2001, l'INSEE a donc interrogé 4 000 personnes âgées de 18 ans ou plus, dans 80 agglomérations de la France métropolitaine, de manière à obtenir un échantillon représentatif des adultes fréquentant les distributions de repas chauds ou les services d'hébergement, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Les enfants les accompagnant ont été recensés mais ils n'ont pas été enquêtés.

Compte tenu des limites introduites par cette méthode d'enquête, seuls ont pu être contactés les sans-domicile ayant fréquenté, au moins une fois dans la semaine d'enquête, soit un service d'hébergement, soit une distribution de repas chauds. Pour expliciter cette restriction, on emploiera fréquemment l'expression de « sans-domicile usager des services d'aide<sup>11</sup> ».

#### 1.2.1.2 Les limites de cette approche

Plusieurs catégories de sans-domicile ne sont pas prises en compte par la présente enquête ; en premier lieu, ceux qui dorment dans la rue pour une période de temps courte et ne font pas appel à un centre ou à une distribution de repas. Ce peut être par exemple le cas d'une personne qui à la suite de violences conjugales est forcée de passer une nuit à la rue. Le lendemain, elle est hébergée dans sa famille ou retourne dans son logement. L'enquête n'atteint pas non plus les sans-domicile qui dorment dans la rue de longues périodes de temps, connaissent le circuit d'assistance mais ne veulent pas y faire appel. Ils survivent avec des moyens de subsistance divers : revenus procurés par la «manche» ou petits boulots occasionnels, soutien des habitants du quartier, nourriture glanée sur les marchés, produits donnés par les commerçants. Enfin, l'enquête manque également les sans-domicile présents dans les agglomérations dépourvues de services d'hébergement ou de restauration gratuite. Il s'agit principalement d'agglomérations de petites tailles (voir partie 5) dans lesquelles on peut supposer que la précarité résidentielle conduise moins à dormir dans des lieux publics qu'à loger dans des

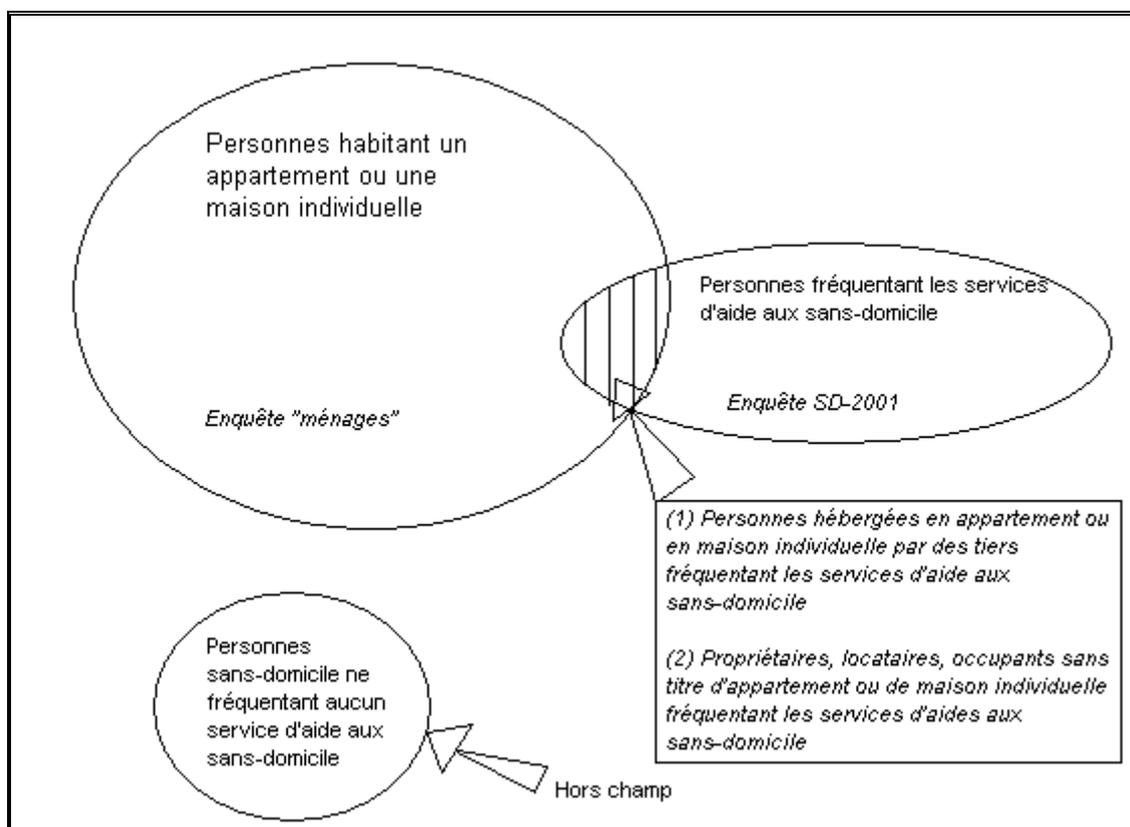
<sup>10</sup> Pour apprécier le nombre de personnes qui ont été sans-domicile une année donnée, il faudrait pouvoir interroger un échantillon comportant à la fois des personnes logées en appartement ordinaire (pour ne pas manquer celles qui ont été sans-domicile dans l'année mais ont retrouvé un logement) et des personnes sans-domicile (pour ne pas manquer celles qui ont été sans-domicile dans l'année et qui le sont encore au moment de l'enquête).

<sup>11</sup> Une personne est dite sans domicile usager des services d'aide si le jour de l'enquête, elle a été dans l'une ou l'autre des situations suivantes : elle a eu recours à un service d'hébergement la nuit précédente ; elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation la nuit précédente et elle a fréquenté soit un service d'hébergement, soit une distribution de repas chauds, au moins une fois l'un des 7 jours précédents.

constructions provisoires ou des habitations de fortune (les baraques de chantier, les caravanes immobilisées ou les locaux agricoles transformés en logement). On doit donc se contenter d'évaluer le nombre des sans-domicile qui, pour dormir ou se nourrir, ont un contact au moins hebdomadaire avec les associations caritatives ou les collectivités locales. Une enquête méthodologique complémentaire, réalisée par l'INED, en collaboration avec l'INSEE, tente d'évaluer, par d'autres méthodes, la part des personnes sans-domicile qui n'ont pas de contact avec ces services d'aide (voir partie 5).

La population visée par l'enquête est un sous-ensemble de celle des personnes logées de façon précaire. N'appartiennent pas au champ de l'enquête un certain nombre de personnes qui n'ont pas de domicile propre et permanent comme les personnes qui sont hébergées de façon gratuite et durable par leur famille ou leur amis ou celles qui pendant la période de l'enquête sont hébergées par des institutions dont la fonction première n'est pas de fournir un hébergement mais de proposer un traitement médical ou de recevoir des délinquants (hôpitaux, prisons), et qui néanmoins résolvent un problème de logement pendant la durée du séjour. L'enquête ne vise pas non plus les personnes qui habitent à l'hôtel faute d'avoir un logement personnel ni celles qui dorment dans des constructions provisoires ou des habitations de fortune<sup>12</sup> ou dans des logements sans titre d'occupation. Quelques-unes de ces personnes logées de manière précaire peuvent être interrogées dans les distributions de repas, mais le dispositif d'enquête n'est pas conçu pour donner une représentation juste de leurs situations, dans la mesure où une minorité seulement recourt aux distributions de repas. En revanche, ces personnes sont partiellement couvertes par les enquêtes auprès des ménages (encadré).

**Comparaison entre le champ de l'enquête auprès des usagers des services d'aide et le champ des enquêtes auprès des ménages**



<sup>12</sup> Il ne faut pas confondre ces lieux non prévus pour l'habitation et les habitations de fortune ou les constructions provisoires, considérées dans les enquêtes de l'Insee, comme des logements. Par le terme « habitation de fortune », on désigne les constructions non destinées à l'habitation mais transformées en logement, telles que les caravanes immobilisées, les baraques de chantier ou encore les locaux agricoles aménagés. Une personne logée dans une construction provisoire ou une habitation de fortune n'est pas considérée comme sans-domicile. Mais, elle relève de toute évidence de la catégorie des personnes mal logées.

### **Les autres formes particulières de logement**

*Le fait d'être sans-domicile au sens de l'INSEE ne recouvre pas toutes les formes particulières de logement. Il existe d'autres situations résidentielles précaires ou inconfortables.*

*- être hébergé gratuitement par des membres de la famille ou des amis mais souhaiter néanmoins changer de mode d'hébergement : l'enquête Logement de 1996-97 a comporté des questions spécifiques sur les membres de la famille éloignée et les amis âgés de 17 à 60 ans ayant ce statut particulier. Le but était d'une part de les dénombrer, d'autre part d'évaluer dans quelle mesure cet hébergement était choisi et durable. On peut estimer à 192 000 le nombre des individus de 17 à 60 ans qui sont hébergés dans un ménage sans être des descendants, ni des ascendants de la personne de référence ou du conjoint. Si on enlève les étudiants, il reste environ 120 000 personnes, dont 80 000 seraient en situation d'hébergement contraint. 6 hébergés sur 10 sont des hommes, la moitié a moins de 30 ans, presque la moitié est sans diplôme.*

*- loger dans une habitation mobile (caravane, péniche) : d'après le recensement de la population de 1999, le nombre de personnes logées en habitation mobile s'élève à 129 000, ce sont principalement les gens du voyage ;*

*- loger en chambre d'hôtel en payant : d'après le recensement de la population de 1999, le nombre de personnes dont la chambre d'hôtel constitue la résidence principale s'élève à 51 400 ; les adultes se répartissent de la façon suivante : 22 000 ont un emploi, 10 400 sont au chômage, 14 500 inactifs (dont 6 200 à la retraite). Sur les 22 000 actifs ayant un emploi, on compte un quart de non salariés et 3/4 de salariés dont plus de 70 % exercent des emplois d'ouvriers ou d'employés ;*

*- loger dans une construction provisoire ou une habitation de fortune : on désigne par ces termes d'une part les logements en cours de construction et d'autre part les constructions non prévues pour l'habitation mais transformées en logement. Ce sont par exemple les baraques de chantiers, les caravanes immobilisées, les cabanes aménagées, les locaux agricoles reconvertis en habitation. D'après le recensement de la population, 41 400 personnes sont logées dans ces conditions de confort minimal ;*

*- habiter un logement sans titre d'occupation : il est impossible de connaître sur le plan national le nombre des personnes dans cette situation.*

## **1.2.2 La méthode d'échantillonnage**

A la lecture de cette partie, le lecteur peu familier de la formalisation mathématique pourra comprendre l'esprit général de la méthode d'échantillonnage et la façon dont les opérations s'articulent. Le lecteur plus averti des questions méthodologiques se reportera à la partie 4 dans laquelle le plan de sondage et le calcul des pondérations sont décrits de manière détaillée.

L'échantillon résulte d'un tirage à trois degrés : les agglomérations, les visites, les usagers.

1 – Le premier degré de sondage : tirage des agglomérations (juin 1999).

Le tirage au sort des agglomérations échantillons a été effectué proportionnellement à un critère de taille défini comme une combinaison de la population totale et de la capacité d'hébergement de personnes en difficulté telle qu'elle avait pu être évaluée à partir d'un fichier des établissements sanitaires et sociaux. Au total, ont ainsi été sélectionnées 80 agglomérations.

Un recensement complet des services d'hébergement et de distribution de repas chauds a été mené dans ces 80 agglomérations. En mars 2000, une enquête téléphonique auprès de 2 800 structures a été conduite afin de recueillir des informations complémentaires sur la nature et les caractéristiques des services proposés. Une base de près de 1 500 services a été ainsi constituée.

2 – Le deuxième degré de sondage : tirage des visites (octobre 2000)

Les unités échantillonnées au second degré de sondage appartenaient à l'ensemble constitué du produit cartésien « service x jour d'enquête ». Le tirage au sort de \*xxxx \*couples a été effectué proportionnellement à la fréquentation moyenne journalière telle qu'elle avait été déclarée lors de l'enquête téléphonique, déflatée de la probabilité de tirage de l'agglomération.

### 3 – Le troisième degré de sondage : tirage des usagers des services (janvier-février 2001)

Le troisième degré de sondage s'appliquait aux prestations servies par unité « service x jour d'enquête » à tirer au sort sur place le jour même de l'enquête à l'aide d'une table de tirage : 4 dans le cas le plus général. Naturellement, « enquêter des prestations servies » revenait en pratique à enquêter les bénéficiaires des prestations en question. Ces prestations enquêtées ont été sélectionnées, soit par tirage au sort dans la liste des usagers du service, soit, en l'absence d'une telle liste en fonction du rang de passage des usagers à un point obligé : porte d'entrée, porte de sortie ou table de distribution des repas.

Dans cette méthode d'enquête, un usager est interrogé avec une probabilité d'autant plus grande qu'ils recourent souvent aux services d'aide. La méthode dite du partage des poids (encadré) corrige ce biais par un système de pondérations différenciées qui appelle la collecte d'une information complémentaire : le nombre de fois où ces personnes avaient recouru, au cours d'une période de référence, à un service d'hébergement ou à une distribution de repas de restauration gratuite. Dans la pratique, cette « intensité de fréquentation » a été mesurée sur une période d'une semaine, celle précédant le jour d'enquête, au moyen d'un « semainier » intégré au questionnaire d'enquête. Ce questionnement complémentaire visait plus précisément à dresser la liste des lieux où avait mangé et dormi la personne pendant la semaine en question.

#### **Un exemple (fictif et très simplifié) d'application de la méthode du partage des poids**

*Pendant la période de référence de l'enquête, a été servi un total de dix prestations, cinq relatives à des services d'hébergement, notées H1 à H5, et cinq relatives à des services de restauration gratuite, notées R1 à R5.*

*On a tiré au sort cinq de ces prestations, H1, H2, R2, R3 et R4, toutes avec une même probabilité de tirage égale à  $5/10 = 1/2$ .*

*Quatre personnes, dont l'une a donc été touchée deux fois, ont été enquêtées au titre de ces cinq prestations : P1 au titre de H1, P2 au titre de H2 et R2, P3 au titre de R3, P4 au titre de R4. Cette dernière personne P4 a par ailleurs déclaré avoir bénéficié, pendant la période de référence de l'enquête, de deux autres prestations, identifiées comme étant les prestations H3 et R1. En revanche, les personnes P1, P2 et P3 ont déclaré n'avoir bénéficié d'aucune autre prestation que celles au titre desquelles elles ont été enquêtées.*

*La méthode du partage des poids consiste à attribuer à un individu un poids égal à la somme des poids des prestations au titre desquelles il a été enquêté divisée par le nombre total de prestations qui lui ont été servies. En effet, dans le cas où l'on souhaite estimer le nombre de personnes ayant recours aux services d'aide au sans-domicile, il faut qu'à un ensemble de prestations consommées par un seul et même individu correspondent un seul individu, d'où la nécessité de diviser le poids relatif aux prestations échantillonnées par le nombre de prestations effectivement consommées par cet individu. Sous cette hypothèse, et puisque toutes les prestations sont affectées d'un même poids, en l'occurrence  $10/5 = 2$ , les poids de P1 et P3 sont égaux à 2 de même que celui de P2 (égal à  $2*2/2$ ). Le poids de P4 s'établit quant à lui à  $2*1/3 = 2/3$ .*

*Le nombre total de personnes ayant bénéficié d'au moins une prestation pendant la période de référence de l'enquête sera ainsi estimé à  $2 + 2 + 2 + 2/3 = 6,67$ . Ce résultat est à rapprocher d'un maximum théorique de 7 (cas où les 3 prestations encore non mentionnées H4, H5 et R5 auraient été servies à 3 personnes différentes) et d'un minimum théorique de 5 (cas où ces 3 prestations auraient été servies à une seule et même personne).*

<b>Le calendrier détaillé de l'enquête</b>	
<b>1999</b>	<p><b>janvier -juin</b> Travaux exploratoires</p> <p><b>juin</b> Tirage des agglomérations</p> <p><b>mai -septembre</b> Mise au point du questionnaire Premier test ( région Rhône-Alpes) Réunion publique sur le projet d'enquête</p> <p><b>novembre</b> Deuxième test et questionnaire (Ile-de-France)</p> <p><b>octobre -novembre-décembre</b> Enrichissement de la base des structures par les directions régionales Consultation des associations sur le questionnaire</p>
<b>2000</b>	<p><b>janvier-mars</b> Enquête téléphonique auprès des structures Troisième test (Bretagne et PACA)</p> <p><b>avril</b> Quatrième test (Nord-Pas-de-Calais)</p> <p><b>juin</b> Cinquième test (Rhône-Alpes)</p> <p><b>juin-octobre</b> Mise à jour du fichier des structures Sixième test (Alsace, Midi-Pyrénées)</p> <p><b>16 octobre</b> Tirage de l'échantillon des visites</p> <p><b>novembre</b> Formation des enquêteurs à l'échantillonnage</p> <p><b>1er-15 décembre</b> Formation des enquêteurs à l'enquête terrain</p>
<b>2001</b>	<p><b>15 décembre 2000-15 janvier 2001</b> Visite de repérage (enquêteurs) Organisation de la collecte par les directions régionales</p> <p><b>15 janvier-15 février</b> Enquête terrain : organisation et réalisation des entretiens. Suivi de la collecte</p> <p><b>mars- juin</b> Chiffrement-saisie</p> <p><b>juin-novembre</b> Apurement (première phase) Redressement, calcul des pondérations</p>
<b>2002</b>	<p><b>Décembre 2001-janvier 2002</b> Début de l'exploitation Diffusion des premiers résultats</p> <p><b>février - avril</b> Apurement (deuxième phase)</p> <p><b>mai-juillet</b> Exploitation et documentation de l'enquête</p>

## **1.3 Les partenaires de l'enquête**

### **1.3.1 L'INED**

#### *Les enquêtes auprès de la clientèle des services d'aide*

Au moment de la réalisation par l'INSEE de l'enquête nationale auprès des utilisateurs des services d'hébergement et de restauration gratuite, de telles enquêtes auprès de la clientèle des services d'aide avaient été déjà mises en œuvre à Paris par l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) et aux Etats-Unis par plusieurs Instituts. La dernière enquête nationale aux Etats-Unis a été conduite en 1996 par le Bureau of the Census.

#### **Les enquêtes de l'INED**

Depuis le début des années 80, les Américains ont mené toute une série d'études exploratoires locales et d'enquêtes nationales décrites dans Marpsat et Firdion (2000, p 63-106), qui fournissent des indications sur le nombre ou les caractéristiques des personnes sans-domicile à un moment donné. On distingue trois générations d'études, correspondant à l'évolution des méthodes de collecte : estimations fondées sur les déclarations d'« experts », enquêtes statistiques auprès des sans-domicile réalisées dans l'espace public et les centres d'hébergement, enfin\* enquêtes auprès des utilisateurs de services d'aide aux sans-abri.

En France, le même souci de connaissance s'est développé un peu plus tard, au début des années quatre-vingt-dix, quand les personnes sans-abri ont acquis une visibilité plus grande. En 1993, le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) crée, au sein de la formation Démographie-conditions de vie, le groupe de travail sur les sans-abri. C'est dans le cadre de ce groupe que plusieurs enquêtes expérimentales sur les personnes sans-domicile et sur les situations marginales de logement ont été réalisées au niveau local durant l'hiver 1994-1995 (Marpsat et Firdion, 2000, p 1-27).

Dans ce contexte, l'INED, s'inspirant des méthodes testées aux Etats-Unis, en particulier au Research Triangle Institute et à l'Urban Institute, a développé une série de travaux, dont plusieurs opérations statistiques permettant de mieux connaître les conditions de vie actuelles des personnes sans-domicile et les trajectoires qui les ont conduites à ces situations.

Deux enquêtes ont été conduites auprès des sans-domicile eux-mêmes : la première pendant l'hiver 1995 auprès d'un échantillon représentatif de 591 personnes sans-domicile, âgées de 18 ans et plus, utilisant les services d'hébergement et de restauration de la ville de Paris ainsi que certains centres de la proche banlieue où ils sont conduits depuis le centre de Paris (Marpsat & Firdion, 2000, p 151-192) ; la seconde pendant l'hiver 1998 auprès d'un échantillon représentatif de 461 jeunes de 16 à 24 ans n'ayant pas de domicile propre, et utilisant les services d'hébergement, de restauration et d'accueil de jour dans Paris et sa première couronne de banlieues (Marpsat & Firdion, 2001). Des entretiens approfondis sont venus compléter ces enquêtes ; de plus, la seconde a été précédée, fin 1997, d'une enquête auprès des points d'accueil pour jeunes, des services d'hébergement, de restauration et des boutiques-solidarité accueillant exclusivement ou non des jeunes de 16 à 24 ans

Outre qu'elles ont permis de mieux connaître les processus qui ont conduit les personnes sans logement à cette situation, les difficultés qu'elles rencontrent, et la façon dont elles les surmontent, les enquêtes de l'INED ont étudié les conditions de réalisation et d'extension à une plus grande échelle ou sur des thèmes spécialisés d'enquêtes auprès des sans-domicile. Ce double objectif a été atteint : d'une part, cette méthode a été reprise en 1996 sur la Ville de Paris, par une équipe de psychiatres qui ont établi un questionnaire portant sur la santé mentale et l'accès aux soins (Kovess et Mangin-Lazarus, 1998) ; d'autre part, l'INSEE, dans l'enquête réalisée en 2001 en collaboration avec l'INED, a repris cette méthode en l'adaptant au niveau national.

#### *La méthode :*

La méthode de sondage s'inspire de celles utilisées aux Etats-Unis par l'Urban Institute en 1987 et par le Research Triangle Institute (RTI) en 1991 (Marpsat & Firdion, 2000, p 63-106). Les principes généraux en sont les suivants : il s'agit d'un tirage à plusieurs degrés : les centres d'hébergement, de distribution de nourriture et, le cas échéant, les lieux d'accueil de jour sont tirés dans une liste exhaustive constituée au préalable ; les personnes, ou plus exactement les prestations, sont sélectionnées le jour de l'enquête dans chacun des services

tirés. L'échantillon est pondéré afin de tenir compte des différences d'intensité dans l'utilisation des services. Ces pondérations permettent de passer d'un échantillon représentatif des prestations à un échantillon représentatif des personnes. Elles peuvent être calculées pour la journée (RTI) ou pour la semaine (Bureau of the Census, Urban Institute).

Dans le cas parisien, que nous détaillons ici, l'INED a travaillé sur un jour moyen, ce qui sous-représente les faibles utilisateurs des services et modifie légèrement la structure de la population, mais donne des résultats plus fiables en raison des problèmes de mémoire. Par ailleurs, diverses investigations parallèles ont montré que peu de personnes n'utilisaient pas du tout les services d'aide. Quelques personnes disposant d'un domicile sont amenées à utiliser les distributions de nourriture en raison de leur pauvreté.

L'enquête se déroule le jour, sur une certaine période (environ un mois), en mode face à face, et permet d'établir des résultats pour un jour moyen ou une très courte durée dans la période (au plus une semaine).

Sur une ville donnée, l'enquête se déroule en deux phases : constitution d'une base de sondage des services, par l'établissement d'une liste exhaustive de services de tel ou tel type, tirage aléatoire des services enquêtés puis des prestations, passage de la prestation à la personne par l'établissement de pondérations correctrices.

Les unités primaires de sondage sont les « centres-jours », c'est-à-dire l'ensemble des prestations distribuées par un centre tel jour d'enquête. On échantillonne donc les lieux et les jours. Le tirage des centres se fait proportionnellement à leur capacité d'accueil hebdomadaire.

Pour réduire la variance imputable à l'hétérogénéité des clientèles des centres, on a procédé à un tirage sans remise après une « stratification implicite », les centres d'hébergement étant, pour chacune des deux bases, triés par catégorie de population accueillie<sup>13</sup>, puis par taille décroissante. Les centres de repas étaient classés par taille.

Le tirage des unités secondaires (les prestations) s'est fait aléatoirement à raison d'un nombre fixe (6 ou 4 selon l'enquête) de prestations par unité primaire (centre-jour) enquêtée. Le passage de la prestation à son bénéficiaire se fait par le calcul des pondérations qui tient compte de la probabilité de présence de ce dernier dans les différentes bases de sondage. Ce calcul nécessite de connaître, grâce au questionnaire, l'usage qu'a fait la personne de services similaires soit la veille (résultats sur une journée), soit sur les sept jours précédents (résultats sur une semaine). On corrige ainsi les doubles comptes et les différences de probabilité de figurer dans l'échantillon selon l'intensité d'utilisation des services au cours de la période pour laquelle sont donnés les résultats. Les pondérations ont été ajustées pour tenir compte dans la mesure du possible des écarts entre la taille théorique des services et la taille effective, ainsi que du recouvrement entre les bases de sondage au cours d'une journée.

Dans le cas d'une enquête nationale en milieu urbain, une première étape consiste à tirer aléatoirement les villes enquêtées.

Les personnes majeures sans-domicile au sens « restreint », c'est-à-dire dormant une nuit dans les centres d'hébergement ou dans les endroits non prévus pour l'habitation (rue, paliers, parkings, gares...) constituent le champ visé par l'enquête. Son échantillon est représentatif des personnes qui, un jour moyen, utilisent les services d'hébergement et de distribution de nourriture (dont les distributions itinérantes de nuit) à destination des sans-domicile, y compris les personnes dans des situations proches ou « frontières » rencontrées dans les centres de distribution de nourriture : personnes dormant dans les squats ou les hôtels, ou hébergées par un tiers mais pas de façon régulière.

Pour l'enquête de 1995 (adultes de 18 ans ou plus), les personnes hébergées de façon régulière et celles qui ont un logement ont répondu à un questionnaire très proche mais qui décrivait leurs conditions de logement. L'entretien débutait donc par un questionnaire filtre qui n'éliminait personne de l'enquête, mais servait à orienter sur des questionnaires appropriés à la situation par rapport au logement. Pour l'enquête de 1998 (jeunes de 16 à 24 ans), le questionnaire avait été conçu de façon à convenir à tous les types de situations.

Par rapport au champ visé par les enquêtes de l'INED, les personnes dormant dans la rue, les squatts, ou

---

<sup>13</sup> Centres pour hommes seuls ; pour hommes et femmes ; pour hommes, femmes, et couples avec enfants ; pour femmes avec enfants ; pour femmes seules.

hébergées par des amis et qui n'utiliseraient pas les centres de distribution de nourriture pendant la période d'enquête n'étaient pas couvertes. L'équipe de V. Kovess et C. Mangin-Lazarus a conduit, à titre de vérification, une quarantaine d'entretiens auprès de personnes dormant régulièrement dans la rue, qui ont toutes déclaré avoir fait appel à un lieu de distribution de nourriture au moins une fois au cours de la semaine précédant l'enquête. Par la suite, l'INED a conduit en 2002 une enquête auprès des personnes sans-domicile rencontrées par les services itinérants (hors distribution de nourriture) ou maraudes, qui s'adressent aux sans-domicile les plus isolés. Quelques résultats en sont présentés en 5.3.3.2 dans ce volume.

### **Les enquêtes du Bureau of the Census aux Etats-Unis.**

*Le recensement de 1990.* (Marpsat et Firdion, 2000, p 63-106)

Lors du recensement de 1990 aux Etats-Unis, le Bureau of the Census accorda une attention particulière au dénombrement des personnes dans les centres d'hébergement et le compléta par un dénombrement partiel dans la rue. Il s'agissait alors d'une enquête aérolaire. La collecte se déroulait la nuit, simultanément dans la rue ou autres lieux non prévus pour l'habitation ainsi que dans les centres d'hébergement, à une heure où ces derniers sont fermés pour la nuit, ce qui minimise les risques de doubles comptes. Les consignes étaient de recenser toutes les personnes dormant dans des centres d'hébergement ou visibles dans la rue et autres lieux publics, dans des sites dont la liste avait été établie par avance par les administrations et d'autres acteurs locaux.

Environ 230 000 personnes sans-domicile furent ainsi recensées au cours de la S-Night (*Street and Shelter Night*) dont 180 000 dans les centres d'hébergement et 50 000 dans la rue. Cette opération était limitée aux 200 plus grandes villes des Etats-Unis. Bien que son but ne fût pas l'exhaustivité, mais seulement l'amélioration du recensement par une meilleure prise en compte d'une population jusque-là théoriquement comprise dans son champ, mais plus largement sous-enregistrée (Taeuber et Siegel, 1991), ce chiffre a été très controversé, dans le sens d'une sous-estimation, en particulier pour l'enquête rue.

*L'enquête Nationale auprès des Prestataires et des Bénéficiaires de l'Assistance aux Personnes sans-domicile (NSHAPC : National Survey of Homeless Assistance Providers and Clients ; Burt et al., 2001)*

En 1996, dans son enquête nationale, le Bureau of the Census a repris, en l'améliorant, l'enquête auprès des utilisateurs des services réalisée par l'Urban Institute en 1987 (Burt et al., 1999). Il s'agissait, comme dans l'enquête de l'INED, d'enquêter les personnes s'adressant à divers dispositifs d'aide, de préciser leur situation vis-à-vis du logement, et d'établir des pondérations tenant compte de la plus ou moins grande utilisation de ces services par une même personne.

La base de sondage des services était cependant plus large que celle des enquêtes réalisées par l'Urban Institute et par l'INED. En effet, l'enquête de la NSHAPC incluait les utilisateurs de services offrant des logements permanents ou temporaires, les services distribuant des bons pour l'hébergement d'urgence et offrant l'hébergement en échange de ces bons, les services de restauration (fixes ou itinérants) et de distribution de paniers alimentaires, les accueils de jour, les services de soins, médicaux et psychiatriques, les services spécialisés en matière d'alcoolisme ou de toxicomanie ou destinés aux personnes séropositives ou atteintes du SIDA, les services itinérants<sup>14</sup> (*outreach*), les centres d'accueil pour travailleurs migrants ayant des places réservées aux personnes sans-domicile, et tout autre service à destination des personnes sans-domicile. En tout, seize types de services étaient inclus dans la base.

Au-delà des données qu'elle fournit sur les personnes sans-domicile en milieu urbain, cette enquête, basée sur un échantillon représentatif au niveau national, est aussi une source de renseignements sur les personnes sans-domicile en milieu suburbain et rural. Les données ainsi recueillies constituent la seule base nationale disponible pour l'estimation de l'évolution de la taille de la population sans-domicile depuis 1987 (date de l'enquête de l'Urban Institute). Elles permettent également une estimation de la population sans-domicile au niveau national, à un moment donné.

Les personnes interrogées étant tirées aléatoirement dans l'échantillon, toutes n'étaient pas sans-domicile au moment de l'enquête. Certaines l'ont été à d'autres moments de leur vie, d'autres ne l'ont jamais été. Cette enquête est ainsi l'occasion de mettre en relation et comparer les données concernant les utilisateurs de services

---

<sup>14</sup> Allant « au-devant » des sans-domicile. Les restaurations itinérantes qui se déplacent plusieurs fois sur un même parcours sont incluses dans ces services.

autres que l'hébergement tels que les soupes populaires et les accueils de jours, qu'ils soient, qu'ils aient ou qu'ils n'aient jamais été sans-domicile.

Enfin, bien que l'enquête soit nationale, les personnes sans-domicile n'utilisant pas les services recensés, ou vivant dans des villes n'ayant pas, ou très peu de services d'aide aux sans-domicile ne sont pas ou sont sous-représentées.

## BIBLIOGRAPHIE

Burt M.R., Aron L.Y., Lee E., Valente J. (2001), *Helping America's Homeless, Emergency shelter or affordable housing ?* Washington D.C., The Urban Institute.

Burt M.R., Aron L.Y., Douglas T., Valente J., Lee E., Iwen B., (1999), « Homelessness : Programs and the people they serve. Findings of the National Survey of Homelessness Assistance Providers and Clients », Urban Institute, rapport de synthèse, 7 décembre

Kovess, V. & Mangin-Lazarus, C. (1997). La santé mentale des sans-abri à Paris. Résultats d'une enquête épidémiologique. *Revue française de psychiatrie et de psychologie médicale*, 9, 17-24.

Kovess V. & Mangin-Lazarus C. (1998), « La santé mentale des sans-abri à Paris », Mairie de Paris, *Cahiers de Chaligny*, janvier.

Marpsat M. & Firdion J.-M. (ed) (2000). *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris, PUF.

Marpsat M., Firdion J.-M. (2001). Les ressources des jeunes sans-domicile et en situation précaire. *Recherches et prévisions*, 65, 91-112.

Taeuber C., ed. (1991), *Enumerating Homeless Persons : Methods and Data Needs*, Washington D.C., U.S. Bureau of the Census (*Conference Proceedings*).

Taeuber C.M., Siegel P.M. (1991), « Counting the Nation's Homeless Population in the 1990 Census », in : *Conference Proceedings for Enumerating Homeless persons : Methods and Data Needs* (Taeuber, ed.), 92-122.

### **1.3.1.1 Les partenaires du groupe d'exploitation**

Sont partenaires financiers de l'enquête et membres du comité de pilotage : l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, le ministère du Logement et de l'équipement, le ministère de l'Emploi et de la solidarité, l'Institut national d'études démographiques, la Caisse nationale d'allocations familiales, le Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale.

L'INSEE est maître d'œuvre de l'enquête. Un comité de pilotage, responsable des décisions arrêtées pour l'enquête, est composé des représentants des organismes suivant : l'INSEE, le service statistique du ministère de l'Emploi et de la solidarité (DREES) et celui du ministère du Logement (DGHUC), et l'INED, qui apporte sa compétence dans le domaine méthodologique.

### **1.3.2 Les responsables des structures d'accueil**

Pendant la phase de préparation de l'enquête, de nombreuses rencontres bilatérales ont été organisées avec les principaux acteurs de terrain (DAS et fédérations d'associations FNARS et FFBA) de manière à obtenir les informations nécessaires à l'élaboration du plan de sondage : répartition géographique des capacités d'accueil et du nombre de repas servis aux personnes sans-domicile, organisation de la distribution des services dans le temps.

Par la suite, l'INSEE a invité à participer à une réunion publique sur le projet d'enquête des associations et des organismes publics qui pour la plupart avaient déjà participé au groupe « sans-abri » du CNIS (1993-1996). L'Armée du Salut mise à part, les réseaux associatifs les plus importants se sont fait représenter : la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale (FNARS), la Fédération Nationale des Banques Alimentaires, le Secours catholique, la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) et de l'Union Nationale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux UNIOPSS). Les

interventions se sont déroulées dans un climat constructif, les participants semblant pour la plupart déjà convaincus du bien fondé de l'opération. La plupart ont souhaité participer à la consultation sur le questionnaire. Parmi les retombées positives, on peut signaler que l'UNIOPSS a pris l'initiative d'envoyer à ses adhérents un courrier décrivant les grandes lignes de l'enquête et a invité l'INSEE à présenter son projet dans le cadre d'une réunion de la « Commission Habitat » en juin 1999. Cette réunion a été l'occasion de rencontrer les représentants de grandes associations qui n'étaient pas présentes aux réunions précédentes comme l'association Emmaus, la Fondation Abbé Pierre ou la Fédération de l'Entraide Protestante\*.

Du 7 mars au 30 avril 2000, les cinquante associations et organismes publics qui avaient participé aux réunions d'information ont été consultés sur le projet de questionnaire. Une dizaine de réponses de volume très inégal ont été recueillies.

## Liste des associations et des organismes présents aux réunions d'information sur le projet d'enquête (mai 1999)

ACT Consultants
ATD Quart Monde
ALPIL (Action Lyonnaise Pour l'Insertion par le Logement)
Association DACOR (Association pour le Développement de l'Action Culturelle Opérationnelle en Région Nord Pas de Calais)
Association Emmaüs (Service logement)
Atelier Parisien d'Urbanisme (Ville de PARIS)
Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis
Caisse des Dépôts et Consignations
Caisse Nationale des Allocations Familiales
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Grenoble
Centre d'Action Sociale Ville de Paris
CILPI (Commission Interministérielle pour le Logement des populations Immigrés)
Compagnons de la Nuit
Confédération Générale du Logement
CREDES (Centre de Recherche d'Étude et de Documentation en Économie de la Santé)
DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) de POITIERS
Délégation interministérielle à la ville et au développement social
DRASS (Direction Régionale d'Action Sanitaire et Sociale) d'Ile-de-France
DRE (Direction Régionale de l'Équipement) d'Ile-de-France
DRE des Pays de Loire
DREES
FAPIL (Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement)
FEANTSA (Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération Française des Banques Alimentaires
FNARS (Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale)
Fondation Abbé Pierre
GNOSSAL (Groupement National des Organismes Sanitaires et Sociaux pour l'Aide au Logement)
Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées
IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France)
Institut d'Urbanisme de Paris
La Raison du Plus Faible
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement - Plan Urbanisme, Construction Architecture
Saint-Vincent-de-Paul
Secours Catholique (Prison, errance) .
Secours Islamique
Secours Populaire Français
Société de Saint-Vincent de Paul
UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux)
UNAF (Union Nationale des Associations Familiales)
UNAFO (Union des professionnels de l'hébergement social)
Union Nationale des Foyers et Services aux Jeunes Travailleurs
URIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux ) Centre

La participation des responsables de structures, comme celle des personnes visées par l'enquête, est volontaire. Aucune pénalité n'est prévue pour les personnes qui refuseraient de participer à l'enquête. Pourtant, la coopération des structures d'accueil est primordiale. Sans leur accord, il serait en effet impossible de joindre les personnes sans-domicile. Par ailleurs, pendant la phase d'inventaire, la totalité des structures d'accueil présentes dans les agglomérations concernées par l'enquête seront invitées à répondre à une enquête téléphonique pour connaître l'usage qui est fait des structures (fréquentation moyenne, période et heures d'ouverture, type de publics accueillis). Cette connaissance est essentielle au plan de sondage car elle garantit la représentativité de l'enquête.